

GROUPE MONCEAU FLEURS



Groupe Monceau Fleurs

Ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Succès des augmentations de capital du Groupe Monceau Fleurs

Le montant total brut levé s'élève à 2,5 millions d'euros

Paris, le 9 août 2012 :

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ('DPS') lancée le 12 juillet dernier par le GROUPE MONCEAU FLEURS, au prix de 2 euros/action (soit une prime de 0,72 euros/action par rapport au cours de clôture du 11 juillet 2012), a été clôturée avec succès.

Le produit brut perçu par GROUPE MONCEAU FLEURS s'élève à 2 millions d'euros, soit un produit net de 1,915 million d'euros, dont 1,090 million d'euros souscrits par compensation de créance par le Président du Conseil d'administration, M. Laurent AMAR.

La demande totale correspond à un taux de souscription de 100%. La demande à titre irréductible et réductible a porté respectivement sur 7,89% et 0,09% des actions. Le montant de 1,090 millions d'euros souscrit par M. Laurent AMAR représente 54,51% du produit brut perçu.

L'augmentation de capital avec maintien du DPS avait été précédée d'une augmentation de capital réservée à M. Claude SOLARZ, Vice Président du groupe Paprec, par l'intermédiaire de sa holding BM Invest.

La réalisation définitive de cette première opération avait été constatée par le Président du Conseil d'administration le 9 juillet 2012.

Cette augmentation de capital a été souscrite au même prix de 2 euros/action (soit une prime de 0.72 euros/action par rapport au cours de clôture du 8 juillet 2012) pour 250 000 actions, soit 500 000 euros.

Elle a été réalisée dans le respect du principe d'égalité de l'accès à l'information dès lors que l'ensemble des informations portées à la connaissance de M. Claude SOLARZ a soit été porté à la connaissance du public, soit n'est pas susceptible de caractériser une information privilégiée (au sens de l'article 621-1 du règlement général de l'AMF) sur la Société, son activité, son compte de résultat, son bilan, sa trésorerie ou ses perspectives.

« Groupe Monceau Fleurs remercie l'ensemble de ses actionnaires pour leur important soutien et la confiance qu'ils ont exprimée dans la stratégie et les perspectives du Groupe en souscrivant à cette augmentation de capital » a déclaré Paul MIR, Directeur Général Opérationnel du GROUPE MONCEAU FLEURS.

L'effet dilutif de ces augmentations de capital sur l'actionnariat de GROUPE MONCEAU FLEURS est le suivant :

- Dilution suite à l'augmentation de capital réservée : 4%
- Dilution suite à l'augmentation de capital réservée et à l'augmentation de capital avec maintien du DPS : 17,25%

Actionnariat avant l'augmentation de capital avec maintien du DPS

Actionnaires	Nb de titres	% du capital	Nb de ddv	% ddv
M. Laurent Amar	3 797 853	60,8%	7 556 088	80,5%
Investisseurs qualifiés*	644 055	10,3%	650 650	6,9%
Actionnaires individuels	1 803 945	28,9%	1 803 945	19,2%
TOTAL	6 245 853	100,0%	9 389 252	100,0%

*dont la Société BM Invest (Claude Solarz) pour 368 638 actions soit 5,9% du capital

Actionnariat suite à l'augmentation de capital avec maintien du DPS

Actionnaires	Nb de titres	% du capital	Nb de ddv	% ddv
M. Laurent Amar	4 342 985	59,9%	8 101 220	73,6%
Investisseurs qualifiés*	1 098 923	15,2%	1 105 518	10,0%
Actionnaires individuels	1 803 945	24,9%	1 803 945	16,4%
TOTAL	7 245 853	100,0%	11 010 683	100,0%

*dont la Société BM Invest (Claude Solarz) pour 572 538 actions soit 7,90% du capital

Ces augmentations de capital ont pour objectif de renforcer le bilan du Groupe, à hauteur de 30% pour terminer la consolidation du Groupe autour de ses activités les plus rentables et à hauteur de 70% pour financer des projets de développement majeurs qui permettront de consolider le leadership du GROUPE MONCEAU FLEURS sur son marché. Parmi ces projets, la refonte de ses systèmes d'information afin d'être en mesure de proposer dès septembre à ses franchisés un nouvel intranet de commandes et prochainement un dispositif de transmission d'ordres « propriétaire », le lancement du nouveau concept « Monceau Fleurs » qui sera déployé avant la fin d'année civile et le lancement d'un nouveau service de commandes BtoC par Internet programmé pour le courant 2013.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance du point sur les risques développés infra et plus particulièrement celui sur le risque de liquidité / endettement.

Le règlement-livraison des actions nouvelles est intervenu le 7 août 2012. L'admission aux négociations sur Alternext des actions nouvelles est effective depuis le 8 août 2012, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0011288323).

Point sur la situation financière du Groupe au 31 mars 2012 :

Le GROUPE MONCEAU FLEURS a annoncé récemment ses résultats semestriels du S1 2011/12, arrêtés le 31 mars 2012.

<i>IFRS / M€</i>	S1 2011/12	S1 2010/11	Variation
Produits d'exploitation	29	34	-5
EBITDA	0,1	0,9	-0,8
Dotations d'exploitation	-0,6	-0,5	-0,1
Résultat opérationnel courant	-0,5	0,4	-0,9
Produits et charges non récurrents	-2,1	-1,8	-0,3
Résultat opérationnel	-2,6	-1,4	-1,2
Résultat net part du Groupe	-1,2	-2,4	+1,2

Produits d'exploitation

Au premier semestre 2011/12, les produits d'exploitation se sont élevés à 29 M€, en retrait de près de 12% par rapport au premier semestre 2010/11 en raison notamment du recentrage du Groupe sur son cœur d'activité et l'arrêt des activités de diversification

qu'il avait entreprises et qui n'étaient pas rentables, dont le partenariat avec Florajet sur la Société CA2F, l'activité de Monceau Fleurs Entreprise, et l'activité sur la Société Carflore.

Enfin le Groupe a décidé de mettre un terme à son activité déficitaire en Espagne. Le GROUPE MONCEAU FLEURS comptait, au 31 mars 2012, 479 magasins dont 200 sous l'enseigne Monceau Fleurs, 204 sous l'enseigne Rapid Flore et 75 sous l'enseigne Happy.

EBITDA positif

Le Groupe a continué sa politique d'allègement de coûts avec le regroupement des divers sites et plateformes, voyant son effectif passer à 139 salariés au 30 mars 2012, contre 167 au 30 mars 2011. Les charges de personnel s'établissent ainsi à 4,4 M€, en baisse par rapport à l'exercice précédent (5 M€).

Le résultat opérationnel courant au premier semestre 2011/12 reste légèrement en retrait et s'établit à -0,5 M€, en baisse de près de 0,9 M€ par rapport au premier semestre 2010/11. Cette baisse provient notamment de l'impact des dotations d'exploitation en hausse de 0,2 M€ et du montant des charges d'exploitation qui restera inchangé jusqu'au regroupement du site opérationnel de Rapid Flore sur Villebon sur Yvette qui interviendra avant le 31 décembre 2012.

Autre impact découlant de ces efforts de réorganisation, le Groupe a enregistré au cours du premier semestre 2011/12 des charges non-courantes pour -2,1 M€ qui correspondent principalement aux diverses provisions pour créances douteuses (notamment l'Espagne) et aux honoraires liés à la restructuration financière et à complétion de la procédure de sauvegarde qui a permis un ré-étalement de la dette du Groupe du 10 ans.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'établit à -1,2 M€ pour le premier semestre 2011/12, en amélioration par rapport à -2,4 M€ lors du premier semestre 2010/11.

Parallèlement, le Groupe a enregistré des produits financiers de 3,3 M€ correspondant à l'actualisation en IFRS de la dette obligataire suite à l'homologation par le TC de Paris en date du 3 mai 2012 du plan de sauvegarde.

Flux de trésorerie

Le flux net de trésorerie généré par l'activité du GROUPE MONCEAU FLEURS s'élève à 2,4 M€. La trésorerie nette du Groupe au 31 mars 2012 s'élève à 1,5 M€.

Structure bilancielle

Au 31 mars 2012, le total du bilan s'élève à 70,2 M€ avec des capitaux propres de 17,5 M€, contre 18,5 M€ lors du semestre 2010/11

Point sur l'Endettement

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

<i>En K€</i>	31/03/2012	31/03/2011
Valeurs mobilières de placement	16	16
Disponibilité	1 894	6 709
Concours bancaires courants	- 414	- 1 223
Trésorerie nette	1 496	5 502
Endettement, part long terme	24 590	29 335
Emprunt auprès des établissements de crédits, part court terme	1 993	1 915
Autres dettes financières à court terme		
Endettement financier brut	26 583	31 250
Endettement financier net	25 236	25 748

Les dettes financières au 31 mars 2012 sont en diminution par rapport à l'exercice précédent notamment grâce au retraitement en IFRS de la dette obligataire et bancaire suite à l'homologation en date du 3 mai 2012 du plan de sauvegarde.

Point sur les risques :

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement :

Les risques liés à l'activité du Groupe et à son organisation, et notamment :

- **Risques liés à l'activité**, et notamment à la situation du Groupe en sortie de plan de sauvegarde: évolution du marché, concurrence, caractère saisonnier de l'activité, fluctuations des prix des fleurs et plantes en tant que matière première, approvisionnement, risques liés au caractère périssable des marchandises traitées, risques contractuels avec les franchisés et les clients grands comptes,

- **Risques liés à l'organisation de la Société**, en particulier la dépendance vis-à-vis des dirigeants du Groupe et plus spécifiquement de Monsieur Laurent AMAR, principal dirigeant et actionnaire de MONCEAU FLEURS.

- **Risque de liquidité.** Au 31 mars 2012, le Groupe présente un endettement de 26,6 M€ et une trésorerie de 1,5 M€. Sur les douze mois à venir le Groupe estime qu'il pourra faire face à ses engagements.

- **Risque lié à l'endettement et au service de la dette.** Il existe 1 219 000 obligations convertibles. Elles seront amorties en totalité le 3 mai 2023 par remboursement en dix échéances annuelles progressives jusqu'en mai 2023 à compter de mai 2013, au prix de 14,7 € par obligation, soit 117,6% de leur valeur nominale sauf en cas de conversion par les porteurs pour une parité de 1 OCA pour 1 action nouvelle.

Si le cours de l'action rendait impossible la conversion de ces obligations, le Groupe aurait à rembourser un montant de 2,7 M€.

Par ailleurs, il existe une émission d'obligations ordinaires à taux fixe d'un montant de 8 millions d'euros. Le Groupe aura à rembourser cette émission en dix échéances annuelles progressives jusqu'en mai 2023 à compter de mai 2013. De plus, les intérêts annuels à verser aux porteurs d'obligations ordinaires pourraient représenter jusqu'à près de 3,9 M€.

A ce jour, le Groupe ne dispose pas des ressources nécessaires au remboursement de cette somme. Le Groupe devrait vraisemblablement avoir recours à une augmentation de capital de façon à ne pas impacter son endettement.

A ce jour, et au regard de la faible visibilité qu'à la Société sur sa capacité à générer des résultats suffisants au paiement de cette charge sur une durée aussi longue, un risque spécifique existe.

- **Risque lié aux acquisitions récentes.** Le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions importantes. Un risque existe sur la valorisation des actifs liés à ces acquisitions et qui représentent des écarts d'acquisition de 29,7 M€ et des marques pour 14 M€ au 31 mars 2012.

- **Risques liés à la réglementation et à son évolution** (protection phytosanitaire et niveau de TVA applicable en France),

- **Risques en termes de propriété intellectuelle**, même si les marques et noms de domaines utilisés par le Groupe semble très correctement protégés,

- **Risques juridiques sur contentieux en cours** : notamment celui relatif au congé avec refus de renouvellement de bail et refus d'indemnité d'éviction signifié par la Société SwissLife, bailleur des locaux du magasin sis 92 boulevard Malesherbes à Paris, et divers contentieux prud'homaux.

Les risques de marché, et notamment :

- **Risque de liquidité.** La Société ne peut garantir que les conditions du marché de ses titres offrent une liquidité suffisante et selon des modalités satisfaisantes.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par GROUPE MONCEAU FLEURS, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou le cours de ses actions et de ses obligations convertibles.

Point sur le rappel de la procédure de sauvegarde :

Nous vous rappelons qu'au terme du plan de sauvegarde présenté par le GROUPE MONCEAU FLEURS et arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 3 mai 2012, il a été prévu :

- Le remboursement immédiat des créances inférieures à 300 euros
- Le remboursement immédiat des frais de justice
- Le remboursement de 100 % du solde des créances en 10 échéances annuelles progressives, la première échéance au plus tard la veille de la date anniversaire du jugement arrêtant le plan, comme suit :
 - Année 1 : 1%
 - Année 2 : 1%
 - Année 3 : 6%
 - Année 4 : 8%
 - Année 5 : 10%
 - Année 6 : 12%
 - Année 7 : 15%
 - Année 8 : 15%
 - Année 9 : 15%
 - Année 10 : 17%
- Que le plan est assorti d'une clause « d'excess cash flow » par laquelle tout « excess cash flow » constaté par les mêmes méthodes comptables utilisées pour la présentation du plan et au titre de tout exercice comptable clos après le 3^{ème} anniversaire du jugement arrêtant le plan, permettra de rembourser par anticipation les créances du plan à hauteur d'un montant correspondant à 50% de « l'excess cash flow » sans autres restrictions,
- Que Monsieur Laurent AMAR prendrait certains engagements, notamment concernant la destination de son compte courant,
- Que ces engagements et clause « d'excess cash flow » seront contrôlés et mis en œuvre par le commissaire à l'exécution du plan et par le commissaire aux comptes qui leur en fera rapport,
- Le jugement a par ailleurs prononcé l'inaliénabilité du fonds de commerce et des actions du GROUPE MONCEAU FLEURS détenues directement ou indirectement par Monsieur Laurent AMAR pendant la durée du plan,

Avertissement :

GROUPE MONCEAU FLEURS ne publie pas d'éléments correspondant à sa situation financière consolidée au 30 juin 2012.

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission n'a pas donné lieu à un Prospectus visé par l'AMF, car le montant total de l'offre était compris entre 100 000 euros et 2 500 000 euros et portait sur des titres financiers qui ne représentaient pas plus de 50% du capital de la Société.

Plus d'informations sur le Groupe Monceau Fleurs :

<http://www.groupemonceaufleurs.com/>

Contacts

Groupe Monceau Fleurs
Direction financière Groupe

Laurent Pfeiffer
Tél. : 01 80 00 14 70

l.pfeiffer@groupemonceaufleurs.com

FTI Consulting Strategic Communications
Agence de communication financière

Guillaume Foucault / Nicolas Jehly
Tél. : 01 47 03 68 10

guillaume.foucault@fticonsulting.com
nicolas.jehly@fticonsulting.com